
la RECYCLERIE

BRIC-À-BRAC SOLIDAIRE

Règlement de fonctionnement

La RECYCLERIE est née de la volonté de créer des emplois locaux d'insertion grâce à un programme de réemploi qui favorise la préservation de notre environnement. D'autre part, l'amour des objets qui nous sont offerts généreusement, nous encourage à prolonger leur histoire en ouvrant un lieu convivial de rencontre et de valorisation.

La RECYCLERIE souhaite :

Contribuer à la diminution du gaspillage des ressources.

La RECYCLERIE souhaite agir en faveur de la préservation de l'environnement. La récupération et la valorisation des objets permettra de diminuer la quantité de ressources naturelles exploitées et réduire le volume des déchets. Cela permettra également de favoriser la réalisation d'économies dans les foyers grâce à l'achat de produits de qualité à moindre coût.

Créer une recyclerie qui permettra de réduire le tonnage de déchets voués à incinération ou enfouissement en œuvrant pour la valorisation de ces derniers par le réemploi (nettoyage, réparation, détournement) et le recyclage.

- Mettre en place un système de collecte des déchets en apport volontaire et en ramassage sur rendez-vous auprès des particuliers et des différents partenaires,
- Nettoyer, réparer, recycler les déchets issus de la collecte,
- Proposer aux adhérents la vente des objets ou matières collectés, selon les conditions inscrites dans le règlement de fonctionnement.
- Proposer la vente de produits non-issus de la récupération, visant à élargir le champ d'action de la RECYCLERIE, dans l'objectif de promouvoir de façon globale la consommation responsable (produits d'entretien écologiques, alimentation locale...)
- Proposer aux adhérents des ateliers de revalorisation par l'apprentissage de savoir-faire,
- Développer des outils pédagogiques à destination de différents publics afin de les sensibiliser à la consommation responsable,
- Proposer des formations ayant trait à l'ensemble des domaines liés à l'objet de la RECYCLERIE, directement ou via ses partenaires,
- Participer à des opérations événementielles organisées par des tiers, en lien avec l'objet de la RECYCLERIE,
- Concevoir et organiser des opérations événementielles visant la sensibilisation des publics et la récolte de fonds pour le fonctionnement de l'association (journée troc, ...),

la Recyclerie

203 rue de la Nivelle - 45200 Amilly

☎ 02 38 98 98 70 • 🌐 www.larecyclerie45.fr • ✉ contact@larecyclerie45.fr



la RECYCLERIE

BRIC-À-BRAC SOLIDAIRE

Être un lieu d'insertion par l'activité économique.

La RECYCLERIE propose des emplois en insertion valorisants. Le transfert de compétences et le développement de l'employabilité seront développés pour offrir la possibilité aux travailleurs d'accéder à des emplois durables en dehors de la RECYCLERIE

Être un lieu de partage dans la bonne humeur.

La RECYCLERIE souhaite être un « lieu-ressource » pour s'informer sur la consommation éco-responsable. Elle développe des services tels que les ateliers créatifs ou le bar pour favoriser les rencontres.

Être un lieu neutre, respectueux et ouvert à tous.

La RECYCLERIE affirme sa neutralité afin de garantir à chacun un accueil de qualité et offrir la possibilité au plus grand nombre de pouvoir participer à son activité. Les adhérents de la RECYCLERIE se respectent, s'écoutent, sont attentifs aux autres. Chacun prend plaisir à venir donner un moment de son temps à la RECYCLERIE ou simplement la visiter. La recyclerie ainsi que l'ensemble des actions proposées sont ouverts à tous. Les adhérents s'engagent à se respecter entre eux et à respecter les équipes (bénévoles et salariées).

Nos règles communes...

Accès à la RECYCLERIE.

L'accès est strictement réservé aux adhérents porteurs de la carte d'adhérent valide.

Adhésion.

L'adhésion se matérialise par la délivrance d'une carte d'adhérent remise après renseignement et la signature de la demande d'adhésion. L'adhésion à la RECYCLERIE est soumise au respect du règlement de fonctionnement et au respect des règles de bienséance.

Perte de la qualité d'adhérent par :

- La démission
- Le décès
- La radiation prononcée par les responsables de la RECYCLERIE pour motif grave. L'intéressé aura été invité à fournir des explications préalablement par écrit ou oralement.

Vente.

Les prix sont non-négociables. Les achats peuvent être réalisés en espèces ou par carte bancaire (chèque interdit). La maison ne fait pas crédit. Un article non étiqueté sera retiré de la vente et ne pourra être vendu sans la présence d'un responsable.

la Recyclerie

203 rue de la Nivelle - 45200 Amilly

☎ 02 38 98 98 70 • 🌐 www.larecyclerie45.fr • ✉ contact@larecyclerie45.fr

